

REPUBLIQUE DE GUINEE



MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

DIRECTION NATIONALE DE LA SANTE FAMILIALE ET DE LA NUTRITION

PROGRAMME DE SECURITE SANITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU
CENTRE (PRESES-AOC)

TERMES DE REFERENCE

**Recrutement d'un Assitant Technique pour la Direction
 Nationale de la Santé Familiale et de la Nutrition
(DNSFN)**

Mai 2025

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Direction Nationale de la Santé Familiale et de la Nutrition (DNSFN), l'une des Directions centrales du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) en République de Guinée, joue un rôle fondamental dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale relative à la santé reproductive et nutritionnelle. Elle est structurée autour de trois divisions principales (DSR, DPF, DAN) et deux services rattachés (INSE, PNSMI). Son objectif principal est d'éliminer les décès maternels, néonataux, infantiles et infanto-juvéniles évitables tout en promouvant une approche multisectorielle basée sur les droits et l'accès universel aux services de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et nutritionnelle (SRMNIA-N).

Cependant, malgré les avancées notables, la Guinée fait toujours face à des défis majeurs dans le domaine de la santé maternelle et infantile. Les indicateurs clés témoignent encore d'un fardeau important : un taux de mortalité maternelle de 550 décès pour 100 000 naissances vivantes (MICS 2016), un taux de mortalité néonatale de 32 pour 1 000 naissances vivantes (EDS 2018), ainsi qu'une forte prévalence de la malnutrition chronique (26%) et de l'anémie chez les femmes en âge de procréer (46%). Ces chiffres reflètent non seulement des problèmes structurels au sein du systèmes de santé, mais aussi des obstacles socioculturels qui freinent l'accès et l'utilisation des services de santé.

Les principaux défis identifiés incluent : des infrastructures sanitaires insuffisantes et mal équipées, notamment en milieu rural ; une faible couverture en personnel qualifié, comme les sages-femmes et médecins ; des difficultés géographiques d'accès aux soins ; et une méfiance persistante vis-à-vis des structures sanitaires due à des croyances culturelles. De plus, le financement du secteur de la santé reste limité, avec une dépendance importante aux partenaires techniques et financiers. Cette situation compromet l'effectivité de la gratuité des soins lors de l'accouchement et des césariennes, mesure pourtant cruciale pour réduire la mortalité maternelle.

Dans ce contexte, l'assistance technique est essentielle pour soutenir la DNSFN dans plusieurs domaines critiques. Premièrement, elle peut renforcer les capacités opérationnelles de la DNSFN en matière de gestion et de coordination multisectorielle des interventions SRMNIA-N. Deuxièmement, elle contribuerait à améliorer le système de suivi et d'évaluation afin de garantir une meilleure mise en œuvre des politiques et stratégies nationales.

Dans un contexte où la Guinée s'engage à améliorer les indicateurs de santé maternelle et infantile et à renforcer ses interventions nutritionnelles, il est essentiel d'apporter un appui technique qualifié pour renforcer les capacités de la DNSFN.

Le présent recrutement vise à mettre à disposition un Assistant Technique (AT) pour soutenir la DNSFN dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions en santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile, des adolescents et jeunes et de la nutrition (DNSFN).

II. OBJECTIFS DE L'ASSISTANCE

L'objectif principal de cette assistance technique est d'apporter un appui stratégique et opérationnel à la DNSFN afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ses interventions en matière de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile, des adolescents et jeunes, et de la nutrition (SRMNIA-N) en général et aux projets financés par la Banque mondiale en particulier.

III. DESCRIPTION DES TACHES

Sous la supervision de la Direction Nationale de la Santé Familiale et de la Coordination nationale de l'Unité de Coordination des Projets (UCP), un assistant technique national sera recruté. Il travaillera en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des activités de la DNSFN. A ce titre, il aura pour mission de :

- Renforcer les capacités institutionnelles de la DNSFN en matière de planification, suivi et évaluation des interventions SRMNIA-N ;
- Appuyer l'élaboration et la mise à jour des documents stratégiques et normatifs dans le domaine de la SRMNIA-N ;
- Faciliter la coordination entre les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des interventions SRMNIA-N ;
- Contribuer à l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation des données pour la prise de décision.

IV. PROFIL RECHERCHE

Le candidat devra répondre aux critères suivants :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire d'au moins un Master en santé publique, nutrition, épidémiologie, ou tout autre domaine pertinent en lien avec la santé de la mère, de l'enfant ou de la nutrition ;
- Justifier d'au moins 8 ans d'expérience dans le domaine de la santé publique en particulier en matière de Santé de la Reproduction, Maternelle, Néonatale, Infanto-juvénile et Adolescent et de la Nutrition (SRMNIA N);
- Avoir une expérience avérée d'au moins cinq ans dans l'appui technique, le renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux régional, préfectoral, communal et communautaire, la gestion des projets de santé y compris le suivi évaluation, la planification, la collecte et l'analyse des données ;
- Avoir une bonne connaissance du contexte sanitaire guinéen et des politiques nationales en matière de SRMNIA-N ;
- Avoir une expérience de travail auprès des structures sanitaires, directions nationales ou régionales constituerait un atout ;
- Prouver la facilité à utiliser l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint).

V. CONDITION DE TRAVAIL

L'assistant technique sera basé à la Direction Nationale de la Santé Familiale et de la Nutrition (DNSFN). Il/elle collaborera étroitement avec l'ensemble des cadres de la DNSFN et ceux de l'Unité de Coordination des Projets (UCP). Il sera sous la supervision technique de la Directrice Nationale et du Coordonnateur National de l'UCP. L'assistant devra spécifiquement appuyer la Direction dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions en santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile, des adolescents et jeunes et de la nutrition (DNSFN), avec un accent particulier sur la mise en œuvre des composantes SRMNIA-N des projets financés par la Banque mondiale.

La sélection se fera en deux étapes, une étape d'étude de dossiers qui évaluera la formation académique et les expériences à l'issue de laquelle une liste courte des candidats qui remplissent les critères sera élaborée et seuls les candidats retenus lors de cette première étape participeront à la seconde étape qui est l'étape d'interview. Cette seconde étape évaluera les connaissances techniques, professionnelles ainsi que les qualités personnelles des candidats telles que spécifiées dans le dossier de candidature. Le choix final portera sur l'un des candidats retenus à la deuxième étape.

Les conditions d'emploi feront l'objet d'un contrat à négocier avec l'administration en charge du projet. Il reste entendu que le recrutement de candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI), édition septembre 2023, « le Règlement de passation des marchés » : les représentants du gouvernement et les fonctionnaires peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'un bureau de consultants, uniquement (i) s'ils sont en congé sans solde ; (ii) s'ils ne sont pas engagés par l'organisme pour lequel ils travaillaient immédiatement avant leur départ en congé et (iii) si leur emploi ne donne pas lieu à un conflit d'intérêts (voir paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 de la Section III de : « Banque mondiale, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI).

VI. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

Durée : La durée de l'assistance technique est de vingt-quatre (24) mois. Le contrat y relatif sera établi sur la base de la performance et sera à ce titre reconduit annuellement sur la base des résultats d'évaluation des performances satisfaisant.

- **Lieu d'affectation :** Direction Nationale de la Santé Familiale et de la Nutrition, avec des déplacements possibles dans les régions.

VII. METHODOLOGIE DE SELECTION

L'assistant technique sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuels telle que défini dans « Le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement édition Septembre 2023.

VIII. MANIFESTATION D'INTERET

Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services et soumettre un dossier comprenant les éléments suivants :

- Une lettre de déclaration de manifestation d'intérêt faisant apparaître l'adresse et les contacts du consultant ;
- Un curriculum vitae détaillé, daté et signé ;
- Des documents justificatifs de l'expérience déclarée dans le CV ;
- Des copies des diplômes, des certificats, et attestations de formation pertinents pour le poste.